



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 mars 2021

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LE MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES S'ENGAGENT POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES MÉDIAS

Le rapport sur la place des femmes dans les médias en temps de crise, remis le 9 septembre 2020 par la députée des Hauts-de-Seine, Céline Calvez, à la ministre de la Culture et à la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a notamment mis en lumière la baisse significative du nombre de femmes expertes à l'antenne, sur la base d'une observation conduite entre mars et juin 2020.

Six mois après la remise du rapport, sur les 26 préconisations formulées afin de renforcer durablement la visibilité des femmes dans les médias, 24 ont été retenues par les ministres et constituent leur plan d'actions pour le renforcement de la place des femmes dans les médias.

Trois d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. Les contrats d'objectifs et de moyens de l'audiovisuel public, en voie de finalisation, engagent les entreprises à lutter contre les discriminations, les stéréotypes et violences faites aux femmes et comportent des indicateurs chiffrés qui mesurent la part des femmes intervenant dans les programmes et la part des femmes dans le personnel des entreprises en cause. De même, le décret du 9 décembre 2020 portant réforme du fonds stratégique pour le développement de la presse et du fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse prévoit désormais expressément que les conventions-cadres passées entre l'État et les entreprises de presse doivent prévoir des engagements en matière de parité au sein des entreprises de presse. Enfin, le ministère de la Culture a décidé de soutenir financièrement, comme le préconise le rapport, le site expertes.fr afin d'accompagner ce service qui contribue à une meilleure représentation des femmes expertes sur les plateaux et sur les ondes.

Neuf recommandations, relatives à la mise en place d'outils de mesure et à la politique de ressources humaines et de formation professionnelle des entreprises, relèvent des médias eux-mêmes. Une sensibilisation gouvernementale des entreprises de médias sur ces points est prévue pour une application rapide de leur part.

Par ailleurs, cinq recommandations relèvent exclusivement du champ d'action du CSA, qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la représentation des femmes dans les médias.

Enfin, sept préconisations sont en cours d'expertise pour une mise en œuvre en 2021 : encourager les dispositifs d'éducation aux médias pour déconstruire les stéréotypes sexistes, intégrer l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les appels à projets sur l'éducation aux médias, analyser les possibilités de créer un bonus parité du CNC aux productions audiovisuelles pour promouvoir la parité au sein des équipes artistiques de tournage et de prendre en compte, dans l'attribution des aides à la presse, l'engagement des entreprises en faveur de la place des femmes, créer un index spécifique aux médias portant sur l'interne des organisations et enfin, créer un prix récompensant chaque année l'entreprise médiatique qui a particulièrement œuvré en faveur de la parité et d'une meilleure représentativité des femmes dans les médias.

Six mois après la remise de ce rapport, Roselyne Bachelot-Narquin et Élisabeth Moreno s'engagent résolument

pour la mise en œuvre de ce plan d'actions qui fera l'objet d'un suivi lors du prochain comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et les médias. Ce plan poursuit l'objectif de garantir une présence accrue des femmes dans les médias, dont on sait à quel point ils façonnent l'imaginaire collectif.

Contacts presse
Ministère de la Culture

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances :

Tél : 01 42 75 62 75

presse-efh@pm.gouv.fr